

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 6 décembre 2016 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Mark Handschin, Jean-Charles Fournier, Madame Sylvie Laurain et Messieurs Michel Morin et Ghislain Provost.

Également présente : Madame Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. **OUVERTURE : 20 h 00**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} NOVEMBRE 2016**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
 - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
5. **LOISIRS ET CULTURE**

Aucun dossier à traiter
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
 - a) Autorisation d'une dépense pour des calendriers 2017 : 270.00\$
 - b) Avis de motion pour la modification des règlements appliqués par la SQ
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - a) Demande de dérogation mineure – 440-442 rue Principale
 - b) Appui au projet du Réseau électrique métropolitain
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Résolution 2016-06-092 de TransCanada Pipelines
 - b) Abrogation de la résolution 2016-11-176 – Mandat à Consultants S.M. inc.
 - c) Appel d'offres pour l'analyse des capacités des infrastructures en eaux usées
 - d) Entente avec la municipalité d'Henryville pour les dépenses de l'usine des eaux usées
9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
 - a) Rappel de la tenue de la réunion du 13 décembre 2016 à 20h00 portant sur le budget 2017
 - b) Avis public et adoption du calendrier des séances ordinaires pour 2017
 - c) Avis de motion pour le règlement portant sur la période de questions aux séances du conseil
 - d) Avis de motion pour le règlement en cas de remplacement prolongé du maire
 - e) Appui au projet « Des fruits et légumes frais près de chez vous »
10. **VARIA**
11. **COURRIER**
12. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**
13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 20 H 50**

1. **OUVERTURE À 20 H 00**

M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2016-12-180 Il est proposé par M. Ghislain Provost, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.
ADOPTÉE.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} NOVEMBRE 2016.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE :

2016-12-181 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2016. **ADOPTÉE.**

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

LOISIRS ET CULTURE

C1600372	René Gauvin, CPA, impôt des Loisirs au 30 septembre 2016	206.95\$
C1600373	Suzane Ouellette, matériel d'ordinateur pour bibliothèque	68.93\$
C1600374	Librairie Moderne, livres de bibliothèque et certificats cadeaux	731.30\$
C1600375	R.M. Leduc & Cie, pellicule adhésive pour recouvrir les livres	280.52\$

PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

C1600376	Aréo-Feu, joints d'étanchéité pour boyaux	47.37\$
C1600377	Régie Incendie Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide, serv. TPI (2 mois)	2 410.36\$
C1600378	Municipalité de Saint-Armand, entraide au 117 rue Paquette	79.84\$
C1600379	Thibault et Associés, fit test pour partie faciale	1 011.78\$
C1600380	Sécurité Maska, inspection des cylindres d'air, cascades et hydrostatique	4 236.17\$
C1600381	Cauca, service Survi-Mobile 15 nov. 2016 au 14 fév. 2017	341.48\$
C1600382	Alain Héту, frais déplacement pour fit test partie faciale	99.84\$
C1600396	Municipalité de Saint-Armand, entraide au 977 route 133	454.60\$

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C1600383	Joseph Schwabl, compensation réunion CCU	20.00\$
C1600384	Réjean Santerre, compensation réunion CCU	20.00\$
C1600385	Évelyne Boulenaz, compensation 2 réunions CCU	40.00\$
C1600386	Francis Lamarre, compensation 2 réunions CCU	40.00\$

HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

C1600387	L'Homme et fils inc., eau 18L, ampoules, graisse pour tracteur	47.37\$
C1600388	Claude et François Phénix, réparations de 4 lumières de rues	200.75\$
C1600389	Coop des Montérégiennes, poison à souris	21.82\$
C1600390	Charles Krans, entente cellulaire 2016	240.00\$
C1600391	Alarmex inc., inspection système alarme – garage et caserne	218.34\$
C1600392	Ferme La Guérinière, nivelage de la montée Roy de septembre et octobre	431.16\$
C1600393	ITM instruments, appareil de calibration du PH pour test d'eau	201.21\$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

C1600394	Me Paul-Claude Bérubé, honoraires à la Cour municipale	1 020.42\$
C1600395	Manon Donais, allocation annuelle de déplacements	125.00\$

Pour un total de : 12 595.21\$

2016-12-182 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 12 595.21\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. **ADOPTÉE.**

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

Salaire des élus	Décembre 2016	2 918.49\$
Salaire des employés (admin., voirie et parc)	Novembre 2016	7 862.31\$
Salaire des pompiers	Octobre 2016	2 268.13\$
Salaire des pompiers	Novembre 2016	1 850.39\$
C1600360	Super Soir Venise, diesel camions du service incendie	197.01\$
C1600361	Groupe Environex, analyses d'eau d'octobre 2016	124.76\$
C1600362	L'Homme et fils inc., frais de poste, courrier recommandé et timbres	488.22\$
C1600363	Garage Yves St-Laurent, essence du camion voirie	88.00\$
C1600364	Financière Manuvie, assur. Collective – décembre 2016	1 497.53\$
C1600365	Gestim inc., serv. Inspection municipale – novembre 2016	3 288.63\$
C1600397	Pétroles Dupont inc., huile à chauffage – Caserne	151.15\$
L1600094	Copicom inc., contrat location du photocopieur 3 mois	510.49\$
L1600095	Hydro-Québec, électricité des lumières de rues	664.80\$
L1600096	Hydro-Québec, électricité garage municipal et pavillon des loisirs	343.64\$
L1600097	Receveur générale du Canada, DAS d'octobre 2016	2 204.39\$
L1600098	Ministère du Revenu du Québec, DAS d'octobre 2016	5 599.07\$
L1600099	Desjardins services de cartes, micro-casques, décoration-bonbons Halloween, Café, caisses d'eau et chambre Congrès FQM	1 671.62\$
L1600100	MRC du Haut-Richelieu, matières résiduelles de décembre 2016	4 886.90\$
L1600101	MRC du Haut-Richelieu, examen MDO et Pompier-1 service incendie	673.17\$
L1600102	Hydro-Québec, électricité de la PM1	244.45\$
L1600103	Hydro-Québec, électricité du Centre communautaire	811.76\$
Pour un total de :		38 344.91\$

Dépenses autorisées par résolution

C1600366	B. Frégeau & fils inc., déneigement des routes 2016-2017 vers. 1/3	13 767.65\$
C1600367	L'Homme et fils inc. : mèches, douilles, boulons -Casier terre (2016-08-122) Décorations et crèmes café -Fête Noël (2016-10-152)	177.36\$
C1600368	Abattoir Campbell inc., buffet bénévoles –Fête Halloween (2016-10-151)	160.97\$
C1600369	André Méthé transport, installation poteaux pour casier terre (2016-08-122)	244.33\$
C1600370	Papeterie Cowansville, papeteries et cadeaux Fête Noël (2016-10-152)	2 178.71\$
C1600371	Atelier Usinage L. Bourgea, poteaux pour casier terre (2016-08-122)	542.92\$
Pour un total de :		17 071.94\$

5. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier à traiter.

6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

A) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR DES CALENDRIERS 2017

2016-12-183 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 270.00\$ soit autorisée pour la confection de calendrier 2017 avec la photo de l'équipe de pompiers du service des incendies de Saint-Sébastien. **ADOPTÉE.**

B) AVIS DE MOTION POUR LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS APPLIQUÉS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Mme Sylvie Laurain, qu'à une séance ultérieure sera adopté les règlements suivants, appliqués par la Sûreté du Québec :

Règlement 476 – RM-110 concernant les systèmes d'alarme;

Règlement 477 – RM-220 concernant le colportage et la sollicitation;

Règlement 478 – RM-330 concernant la circulation et le stationnement;

Règlement 479 – RM-410 concernant les animaux;

Règlement 480 – RM-420 concernant le bruit;

Règlement 481 – RM-430 concernant l'utilisation extérieure de l'eau;

Règlement 482 – RM-440 concernant les imprimés érotiques;

Règlement 483 – RM-460 concernant la paix publique et les nuisances;

Règlement 484 – RM-480 concernant les salles d'amusement;

Règlement 485 – RM-499 autorisant les agents de la paix de la Sûreté du Québec à émettre des constats et à initier des poursuites au nom de la municipalité.

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 440-442, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par la propriétaire Mme Carole Brazeau à la municipalité de Saint-Sébastien pour une subdivision du lot 4 776 539 en deux lots relativement aux adresses civiques du 440 et du 442, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne respecte pas les normes du règlement de lotissement 397, plus particulièrement l'article 6.1 concernant les normes relatives aux terrains entièrement desservis, et ne respecte pas les normes du règlement de zonage 396, plus particulièrement l'article 3.10 concernant la grille des usages et des normes de la zone A-3 pour le numéro civique 440 et la grille de la zone Aa-1 pour le numéro civique 442 qui énumère les marges de recul latérales des bâtiments principaux;

CONSIDÉRANT QUE les lots subdivisés auraient chacun respectivement 22.86 mètres de largeur alors que la norme applicable est de 25 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul latérales du bâtiment principal situé au 440, rue Principale est à une distance de 1.18 mètres de la limite de propriété alors que la norme applicable est de 5 mètres et que le bâtiment principal situé au 442, rue Principale est à une distance de 1.34 mètres alors que la norme applicable est de 3 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'application du règlement en vigueur, celui-ci aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété (pas de voisin près du côté de l'entrepôt) et répond aux critères concernant la catégorie industrie artisanale et à l'arrière, c'est un champ de culture;

CONSIDÉRANT QUE l'usage en cours fera l'objet d'un permis de lotissement, d'enseigne et d'usage et les démarches ont été effectués de bonne foi et qu'il y a une très bonne coopération de la demanderesse;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme et la recommandation au conseil municipal d'appuyer favorablement la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la consultation publique qui a eu lieu le 6 décembre 2016 à 19 h 30;

EN CONSÉQUENCE :

2016-12-184 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le balcon latéral ne soit pas modifié ou agrandi et qu'il ne soit pas reconstruit à la suite d'une démolition;

D'accorder la dérogation mineure concernant le lotissement du lot 4 776 539 tel que recommandé par les membres du comité consultatif d'urbanisme. **ADOPTÉE.**

B) APPUI AU PROJET DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN (REM)

CONSIDÉRANT QUE les villes de Saint-Jean-sur-Richelieu et Chambly souhaitent le prolongement du projet de *Réseau électrique métropolitain (REM)* de transport collectif jusqu'à l'intersection des autoroutes 10 et 35;

CONSIDÉRANT QUE le REM permet de réévaluer toute la planification du transport dans la région métropolitaine et d'apporter des solutions novatrices, créant un transport collectif innovant pour les générations futures;

CONSIDÉRANT QUE la jonction routière 10/35 est un point névralgique du développement économique de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QU'un mémoire a été déposé concluant aux mérites environnementaux et économiques d'un tel prolongement;

CONSIDÉRANT QUE le projet initial s'arrêtant à Brossard pourrait aggraver les problèmes de congestion sur la Rive-Sud;

EN CONSÉQUENCE :

2016-12-185 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Sébastien appuie les démarches des villes de Saint-Jean-sur-Richelieu et Chambly afin que le projet de réseau électrique métropolitain de transport soit prolongé jusqu'à l'angle des autoroutes 10 et 35. **ADOPTÉE.**

8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) APPUI AU PROJET DE TRANSCANADA PIPELINES – RÉOLUTION 2016-06-092

CONSIDÉRANT QUE TransCanada PipeLines ltée a déposé une demande d'appui au projet de « Prolongement Saint-Sébastien » aux membres du conseil de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste au prolongement d'un gazoduc existant dans les municipalités de Saint-Sébastien et Pike River entre le poste de mesurage et de livraison localisé en bordure de la route 133 et un point d'arrivée au bord du chemin Molleur;

CONSIDÉRANT QU'aucun autre espace approprié n'est disponible ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet ne contrevient aucunement au règlement de zonage 396 de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

2016-12-186 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE la résolution 2016-06-092 soit abrogée et remplacée par la présente résolution;

QUE le conseil municipal de Saint-Sébastien appui la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par le Groupe Conseil UDA inc., au nom de TransCanada PipeLines limited, et recommande à la Commission d'approuver la demande. **ADOPTÉE.**

B) ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2016-11-176 – MANDAT À CONSULTANTS S.M.

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été octroyé, par la résolution 2016-11-176 en date du 1^{er} novembre 2016, à la firme *Les consultants S.M. inc.*, pour faire l'analyse des capacités des infrastructures en eaux usées telles que les stations de pompage et l'usine d'assainissement;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'octroi du contrat, la directrice générale a tenté à quelques reprises, d'entrer en contact avec la firme soit par courriel ou par téléphone, afin de mettre en opération le mandat;

CONSIDÉRANT QU'aucun retour d'appel ni suivi n'ait été fait par la firme depuis près de 5 semaines;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier est d'une très haute importance pour la municipalité de Saint-Sébastien;

EN CONSÉQUENCE :

2016-12-187 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE la résolution 2016-11-176 soit abrogée et que le mandat à *Les consultants S.M. inc.* soit annulé. **ADOPTÉE.**

C) APPEL D'OFFRES POUR L'ANALYSE DES CAPACITÉS DES INFRASTRUCTURES EN EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien désire faire l'analyse des capacités des infrastructures en eaux usées telles que les stations de pompage et l'usine d'assainissement;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre avec le conseil de la Municipalité d'Henryville a eu lieu le 18 octobre 2016 pour discuter de l'avenir de l'usine d'assainissement;

CONSIDÉRANT QUE les conseils des municipalités de Saint-Sébastien et d'Henryville sont en accord pour partager les frais de ces analyses des capacités;

CONSIDÉRANT QUE les conseils des municipalités de Saint-Sébastien et d'Henryville sont en accord pour mandater une firme d'ingénieur;

EN CONSÉQUENCE :

2016-12-188 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE la directrice générale, Mme Manon Donais, demande des offres de services à des firmes d'ingénieur pour l'analyse des capacités des infrastructures en eaux usées telles que les deux stations de pompage de Saint-Sébastien et d'Henryville ainsi que l'usine d'assainissement des eaux usées situé à Henryville;

QU'un rapport et des recommandations soient produits par la firme d'ingénieur choisie;

QUE les frais soient déboursés par la municipalité de Saint-Sébastien et ensuite, partagés en part égale entre chacune des municipalités. **ADOPTÉE.**

D) ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ D’HENRYVILLE POUR LES DÉPENSES DE L’USINE D’ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QU’une rencontre avec le conseil de la Municipalité d’Henryville a eu lieu le 18 octobre 2016 pour discuter de l’avenir de l’usine d’assainissement;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, il a été convenu que toute dépense comprise entre 1 000.00\$ et 5 000.00\$, la directrice générale de la municipalité d’Henryville aviserait la directrice générale de la municipalité de Saint-Sébastien;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette même rencontre, il a été convenu que toute dépense de plus de 5 000.00\$, sera autorisée par les deux conseils des municipalités d’Henryville et de Saint-Sébastien;

EN CONSÉQUENCE :

2016-12-189 Il est proposé par M. Ghislain Provost, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l’unanimité des conseillers présents,

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de Saint-Sébastien exige que toute dépense comprise entre 1 000.00\$ et 5 000.00\$ concernant l’usine d’assainissement, soit transmise par écrit à la directrice générale de la municipalité de Saint-Sébastien;

QUE le conseil de Saint-Sébastien exige que toute dépense de plus de 5 000.00\$ concernant l’usine d’assainissement, soit autorisée par les deux conseils des municipalités d’Henryville et de Saint-Sébastien. **ADOPTÉE.**

9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

A) RAPPEL DE LA TENUE DE LA RÉUNION PORTANT SUR LE BUDGET 2017

La directrice générale, Mme Manon Donais, fait un rappel à l’effet qu’une séance spéciale du conseil municipal, portant exclusivement sur l’adoption du budget 2017, aura lieu mardi le 13 décembre 2016, à 20h00, à la salle du conseil municipal située au 176, rue Dussault.

B) AVIS PUBLIC ET ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2017

CONSIDÉRANT QUE l’article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

2016-12-190 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l’unanimité des conseillers présents,

QUE le calendrier ci-après décrit, soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront le mardi et qui débuteront à 20h00.

10 janvier	4 juillet
7 février	1^{er} août
7 mars	5 septembre
4 avril	3 octobre
2 mai	14 novembre
6 juin	5 décembre

QU’un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la municipalité. **ADOPTÉE.**

C) AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT PORTANT SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS AUX SÉANCES DU CONSEIL

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Michel Morin, qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement 486 portant sur la période de questions aux séances du conseil.

D) DISCOURS DU MAIRE ET DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 OCTOBRE 2016

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Ghislain Provost, qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement portant sur le remplacement du maire lors d'une absence prolongée pour maladie ou autre.

E) APPUI AU PROJET « DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS PRÈS DE CHEZ VOUS »

CONSIDÉRANT le Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT la Politique de soutien aux entreprises et la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Entraide Régional de Henryville souhaite présenter une demande d'aide financière pour le projet « *Des fruits et légumes frais près de chez vous* »;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux priorités d'interventions annuelles exigées par la M.R.C. du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE le projet « *Des fruits et légumes frais près de chez vous* » est conforme à la réglementation municipale et provinciale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière est présentée dans la catégorie *Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*;

CONSIDÉRANT le rayonnement régional du projet présenté;

EN CONSÉQUENCE :

2016-12-191 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à la majorité des conseillers présents,

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil municipal de Saint-Sébastien appuie le Centre d'Entraide Régional d'Henryville qui présente une demande d'aide financière et signera un éventuel protocole d'entente avec la M.R.C. du Haut-Richelieu dans le cadre de la mise en œuvre du FDT du Haut-Richelieu pour le projet « *Des fruits et légumes frais près de chez vous* »;

QUE le Conseil municipal de Saint-Sébastien contribue au prorata de sa population, pour un montant équivalent à 798.00\$ pour la réalisation du projet, ce qui représente 2.2% des dépenses admissibles;

QUE le Conseil municipal de Saint-Sébastien participe avec les autres municipalités, à la contribution totale équivalente de 20% des coûts du projet incluant la contribution des différents partenaires impliqués. **ADOPTÉE.**

Le conseiller Monsieur Michel Morin demande le vote du conseil pour ce projet. Étant donné une égalité des voix des conseillers, le maire donne son vote prépondérant en faveur de la proposition.

10. VARIA

M. Ghislain Provost, informe le conseil municipal qu'il quitte ses fonctions au poste de conseiller en date du 31 décembre 2016.

11. COURRIER

Rien à signaler

12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-12-192 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20 h 50. ADOPTÉE.

Martin Thibert,
Maire

Manon Donais,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

